

REGLEMENT DU CONCOURS « Joyeux Anniversaire Monsieur Uderzo »

Article 1 : Organisateur

La société LES EDITIONS ALBERT RENE, société à responsabilité limitée au capital de 184.000 Euros, dont le siège social est 26, Avenue Victor Hugo – 75116 Paris – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 950 026 757, organise sur son site Internet www.asterix.com un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé «Joyeux Anniversaire Monsieur Uderzo ».

Article 2 : Participants

Le concours est ouvert à toute personne physique âgée de 8 ans et plus, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la société LES EDITIONS ALBERT RENE, ainsi que des membres de leur famille et, de manière générale, des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du concours.

La participation au concours d'un mineur implique qu'il a reçu le consentement de ses parents ou de la personne ayant l'autorité parentale pour l'accès au site Internet www.asterix.com ainsi que pour la participation au concours « Joyeux Anniversaire Monsieur Uderzo ».

Article 3 : Objet du concours

Les participants devront soit écrire une lettre, soit réaliser un dessin, pour fêter l'anniversaire de Monsieur Uderzo.

La lettre doit être écrite sur support papier.

Le dessin doit être réalisé sur une feuille de format A4 (21 cm x 29,7 cm) ou A3 (42 cm x 59,4 cm), aux crayons ou à la peinture.

Article 4 : Accès et Délai de participation

Le concours sera annoncé principalement sur le site internet www.asterix.com

Les participants adresseront leur dessins du 5 mars 2007 au ~~31 mars 2007~~ ~~minuit*~~, le cachet de la poste faisant foi.

*Le concours est prolongé jusqu'au 15 avril 2007 à minuit.

Article 5 : Conditions de participation

Les participants adresseront leur lettre ou leur dessin dans les délais précités exclusivement par courrier ordinaire à l'adresse suivante :

Concours : « Joyeux Anniversaire Monsieur Uderzo »
Les Editions Albert René
26, avenue Victor hugo
75116 Paris

Le participant indiquera ses nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone et adresse complète sur sa lettre ou au dos de son dessin.

Tout courrier adressé aux EDITIONS ALBERT RENE qui ne comportera pas à la fois le dessin ou la lettre réalisé(e) sur le thème imposé et l'identification du participant avec l'ensemble des informations requises, sera considéré comme nul. Il en ira de même de tout courrier parvenant aux EDITIONS ALBERT RENE sous pli insuffisamment affranchi, envoyé autrement qu'en courrier ordinaire, ou posté après la date limite de participation.

Un même participant ne peut présenter qu'un seul dessin ou une seule lettre (même nom, même adresse).

Les dessins et lettres adressés par les participants seront, après la délibération du jury, soit conservés par les EDITIONS ALBERT RENE, soit détruits. Il ne sera en aucun cas fait de retour des dessins ni des lettres adressés.

Tout participant au concours peut obtenir le remboursement des frais correspondant, sur la base du tarif postal pour un envoi ordinaire de 80 grammes sur demande écrite à l'adresse suivante: Les Editions Albert René, 26 avenue Victor Hugo, 75116 Paris.

Article 6 : Procédure de sélection et modalités

Les EDITIONS ALBERT RENE procéderont à un tirage au sort afin de désigner cinq gagnants pour les dessins et cinq gagnants pour les lettres des prix décrits dans l'article 7 parmi les participants.

Les gagnants seront avertis individuellement au plus tard le 11 avril 2007 par téléphone. L'identité des gagnants sera révélée sur le site Internet www.blog-doubleclix.com et, éventuellement, sur le site www.asterix.com et/ou dans la Missive d'Informations Astérix et/ou dans la presse.

Article 7 : Dotation

Le concours est doté :

- Pour chacun des dix gagnants : une invitation personnelle et nominative à l'anniversaire de Monsieur Uderzo selon le déroulement suivant (de 15h à 23 h): rencontre avec Monsieur Uderzo puis participation au banquet d'anniversaire qui aura lieu à Paris le 25 avril 2007 au soir.

Les frais de déplacement des gagnants leur seront remboursés par les Editions Albert René sur la base d'un aller-retour en train 2^{ème} classe et des frais de taxi entre la gare d'arrivée et le lieu de l'anniversaire, sur présentation des justificatifs.

Tout gagnant mineur devra être accompagné d'un représentant légal, dont les frais de déplacement seront remboursés sur la base indiquée ci-dessus.

Les lots offerts aux gagnants ne pourront être perçus sous aucune autre forme que celle prévue par le présent règlement. Ils ne pourront en aucun cas être échangés moyennant leur contre-valeur en argent ou remplacés pour quelque cause que ce soit.

Article 8 : Autorisation de communication

Les gagnants et lauréats autorisent LES EDITIONS ALBERT RENE à utiliser à des fins commerciales et/ou publicitaires leurs lettres ou dessins ainsi que leurs noms, prénom, image et adresse, sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère un quelconque droit à rémunération ou un avantage autre que l'attribution du lot.

Article 9 : Exploitation des lettres et des dessins par LES EDITIONS ALBERT RENE et droit d'auteur

Toute personne qui adressera une lettre ou un dessin dans le cadre du présent concours garantit qu'elle est en l'auteur exclusif et unique et que sa lettre ou son dessin ne porte atteinte, ni directement, ni indirectement, aux droits de tiers.

Toute participation au concours vaut cession aux Editions Albert René pour la durée de validité des droits d'auteur et pour tous pays, des droits de reproduction et de représentation dont les participants sont titulaires sur leurs lettres ou dessins, étant précisé que ces reproductions et représentations se feront sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit.

En tant que de besoin, les lots attribués aux gagnants constituent la contrepartie de la cession de leurs droits de reproduction et de représentation sur leurs lettres ou dessins.

Les noms des auteurs des lettres et dessins gagnants seront indiqués sur toutes les reproductions de leurs lettres ou dessins.

Article 9 : Vie privée

Les informations communiquées par les participants au concours feront l'objet d'un traitement informatique. LES EDITIONS ALBERT RENE sont les seuls destinataires de ces informations.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au concours qui ont communiqué des données nominatives donnant lieu à un traitement informatique disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ce droit, il leur suffit d'écrire à : LES EDITIONS ALBERT RENE, 26 avenue Victor Hugo – 75116 Paris.

Article 10 : Responsabilité

La responsabilité des EDITIONS ALBERT RENE ne saurait être engagée en cas de perte des envois ou de retard d'acheminement du courrier occasionné notamment par une grève des services postaux. De même, la responsabilité des Editions Albert René ne saurait être engagée en cas d'impossibilité pour le gagnant de se rendre à l'anniversaire de Monsieur Uderzo, tel que décrit à l'article 7 ci-dessus.

LES EDITIONS ALBERT RENE se réservent le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler le concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Dans ce cas, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Article 11 : Règlement et litiges

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement déposé chez Maîtres Daigremont et Chapuis, Huissiers de justice, 10 rue Pergolèse, 75016 Paris, et consultable sur le site Internet www.asterix.com. Toute contestation relative à l'exécution du présent règlement sera tranchée souverainement et en dernier ressort par LES EDITIONS ALBERT RENE.